

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Anne-Sophie Bussi res

<https://www.cadre21.org/membres/872dc9cbceca6adb8ef7fa41>

Date d'obtention : 2024-09-20 16:17:33

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Excellent outil pour des interventions rapides et efficaces.

Prise en charge rapide !

Approche plus "douce" pour les victimes, surtout dans le cas d'auto-exploitation.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Protocole clair et précis. Je me sens beaucoup plus outillée à intervenir sans avoir peur de sortir de mon rôle.

Je vais avoir moins de doute quant à mes droits (ex : en présence de doute, j'ai le droit de confisquer tous les appareils).

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne jamais regarder les photos.

En présence d'un acte malveillant: confisquer le cellulaire, ne pas faire la trousse avec le jeune et contacter immédiatement les policiers.